



COMPTES COMBINÉS 2019

des Sociétés d'Assurance Mutuelle de l'Union

Le Groupe des Assurances Mutuelles de l'Est est formé des Sociétés d'Assurance Mutuelle suivantes :

- **GAMEST**
6 boulevard de l'Europe – BP 3169
68063 MULHOUSE Cedex
- **MUTUELLE DE L'EST "La Bresse Assurances"**
8 avenue Louis Jourdan – BP 158
01004 BOURG EN BRESSE
- **MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA**
6 boulevard de l'Europe – BP 3169
68063 MULHOUSE Cedex
- **MUTUELLE D'ASSURANCE DE LA VILLE DE COLMAR**
5 rue Etroite
68000 COLMAR
- **GIE GIGAM**
6 boulevard de l'Europe - BP 3169
68063 MULHOUSE CEDEX
- **LA BRESSE Courtage**
BP 158
01000 BOURG EN BRESSE
- **MUTUELLE D'ASSURANCE SOLIDAIRE**
39 rue du Jourdil
74960 CRAN GEVRIER
- **SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCES DE BOURGOGNE**
32 rue de la Préfecture
21000 DIJON
- **ESTASSUR COURTAGES**
16 rue Stanislas
68000 COLMAR
- **LA BRESSANE**
94 Grande Rue
01380 BAGE-LE-CHATEL

- **MUTUELLE D'ASSURANCES DE LA VILLE DE MULHOUSE**
3 Passage de l'Hôtel de Ville
68100 MULHOUSE
- **MUTUELLE D'ASSURANCES DE LA VILLE DE THANN**
78 Faubourg des Vosges
68804 THANN CEDEX
- **SMAB Courtage**
32 Rue de la Préfecture
21000 DIJON



RAPPORT DE GESTION

du GROUPE DES ASSURANCES MUTUELLES DE L'EST

formé des Sociétés d'Assurance Mutuelle de l'Union de Réassurance

Une activité soutenue

Dans l'ensemble, les Mutuelles de l'Union ont fait preuve d'un dynamisme commercial reposant principalement sur le développement des Partenariats avec des Courtiers Grossistes. Les résultats techniques ont été dégradés sur l'exercice du fait principalement de la constitution d'une PREC et de bonis nets moins importants.

- **La Mutuelle Alsace Lorraine Jura** a continué sa politique de diversification et a enregistré une diminution de 2.04 % de son encaissement qui s'établit à **20 840 K€** au 31/12/2019. Cette perte de Chiffre d'affaires est essentiellement liée à la résiliation volontaire d'un partenariat sur la partie Dommages et RC, dont les résultats n'étaient pas ceux escomptés et à la perte programmée d'un encaissement bénéficiant d'une mesure transitoire sur la Garantie des Loyers Impayés (GLI). En contrepartie, la MALJ a développé son Portefeuille, notamment au travers d'un nouveau partenariat sur le risque automobile aggravé.
- **La Mutuelle de l'Est – La Bresse Assurances** voit son encaissement évoluer favorablement, notamment du fait de la signature de Partenariats sur des produits de niche (malusés, industriels et grandes demeures). Son encaissement s'établit à **16 406 k€** en progression de 17.48%. Les résultats de ces Partenariats ne sont, cependant, pas au rendez-vous sur 2019 et des mesures de redressement vont être entreprises.
- **La Mutuelle d'Assurance de la Ville de Colmar** stabilise son encaissement à hauteur de 2 671 k€.
- **La Mutuelle d'Assurance Solidaire**, continue ses efforts de souscription, son encaissement s'élève à **1 086 K€** en progression de 17.42%. L'année est cependant marquée par un évènement climatique et un sinistre incendie d'intensité.
- **La Mutuelle de Bourgogne** voit son portefeuille augmenter de 70.23 % pour un encaissement de **9 480 K€**. Un partenariat spécifique explique ce fort développement sur la branche des loyers impayés.
- **La Bressane**, présente un encaissement de **3 403 K€** en progression de 18.68 %, permis par une reconnaissance de son ancien Sociétariat qui n'avait pas, au départ, suivi le changement de la Bressane, et l'ouverture de codes Courtage.
- **La Mutuelle d'Assurances de la Ville de Mulhouse**, présente un encaissement de **3 507 K€** en diminution de 1.78%.
- **La Mutuelle d'Assurances de la Ville de Thann**, présente un encaissement de **2 012 K€** en régression de 3.05% principalement impacté par l'organisation de la structure.

Les autres Produits d'exploitation sont constitués des ressources générées par les autres activités annexes des structures du Groupe. Ils s'élèvent à **1 305 K€** et sont stables par rapport à 2018.

Une sinistralité dégradée

Les Mutuelles du GAMEST restent particulièrement exposées aux Risques Dommages et Automobile, ce qui rend leurs résultats fragiles et nécessite une grande vigilance technique de leur part.

La sinistralité 2019 s'est dégradée de 2.6 points par rapport à 2018, marquée par :

- Une situation tendue sur le risque Automobile, combinant pertes de portefeuilles et sinistralité attritionnelle en hausse ;
- Un exercice particulièrement marqué par des sinistres d'intensité ;
- Deux évènements climatiques représentant une charge de plus d'1.7 M€ ;
- La survenance d'un sinistre Catastrophe Naturelle ayant une provision d'ouverture au 31/12/2019 à hauteur de 2.05 M€.



On soulignera, notamment, l'évolution de la provision brute d'un sinistre corporel automobile dont la provision fin 2018 était à 1,4 M€ qui a généré un mali au 31/12/2019 de plus de 16 M€. Compte tenu des couvertures en réassurance, ce Mali brut n'a cependant aucun impact en valeur net sur les comptes de la Cédante concernée.

Sur le Plan Financier, l'année peut être qualifiée de satisfaisante, compte tenu du contexte des marchés financiers européens et internationaux, avec un produit net rendu de **956 K€**, principalement marqué par la survenance d'un événement de crédit sur la société Rallye dont plusieurs structures détenaient ou détiennent encore des obligations.

Des résultats en baisse, mais maîtrisés

Ces résultats obtenus depuis quatre années ont renforcé, au-delà de sa solidité financière, la capacité d'actions de l'Union. Le GAMEST et des Mutuelles adhérentes sont ainsi suffisamment armées pour continuer à adapter leur modèle économique respectif aux nouvelles contraintes et enjeux. L'Union va ainsi poursuivre sa transformation afin d'être toujours plus solide et performante : des plans d'actions visent ainsi à améliorer sa compétitivité, assurer son développement et rechercher continuellement la satisfaction de ses sociétaires.

Cette volonté s'est traduite, dès septembre 2018, avec le lancement du projet «GAMEST Excellence». Ce programme de transformation a pour objectif d'atteindre d'ici, quelques années, les meilleurs standards du marché en terme de qualité de services rendus aux clients. Une revue en profondeur de nos modèles d'organisation a abouti au lancement de premiers chantiers structurants dès le premier semestre 2019, visant l'atteinte de critères élevés de performance et de qualité : déploiement d'un Service de Protection Juridique dédié aux Professionnels, lancement de la digitalisation des sinistres dommages aux biens, mise en place d'une GED plus dynamique.

La démarche sera progressivement étendue à l'ensemble des métiers de l'Union.

Les charges de fonctionnement et de développement des structures de l'Union atteignent **19 027 K€**, stables par rapport à 2018, et représentent **32.10%** du Chiffre d'affaires par rapport à 32.61% en 2018.

La maîtrise de nos charges continue de faire l'objet de toutes les attentions, afin d'en diminuer l'impact, notamment via la mutualisation des moyens et des services mis à la disposition des différentes structures.

Le **Ratio Combiné** net 2019 s'établit à **106.44 %** en dégradation de 18 points par rapport en 2018.

Le résultat déficitaire net combiné part Groupe s'établit en 2019 à **- 672 K€** (4 283 K€ en 2018) marqué par une succession d'évènements atypiques.

Ces résultats ont cependant permis le renforcement de **+ 1.51 %** des fonds propres du GAMEST, qui atteignent, aujourd'hui, un montant de **29 750 K€**. Les fonds propres combinés se dégradent quant à eux de 1.50% pour atteindre **48 910 k€** au 31.12.2019.

Evènements post-clôture

Il convient de noter qu'aucun événement susceptible de modifier les Comptes arrêtés par le Conseil d'Administration n'est survenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

En revanche, l'épidémie actuelle liée au COVID-19 pourrait fortement impacter les perspectives de développement du fait d'un ralentissement du fonctionnement de l'Union et des relations commerciales difficiles dans un contexte de confinement.

A contrario, il n'est pas insensé de penser que ce confinement pourrait avoir un impact positif sur certains ratios techniques comme celui du risque automobile. En effet, moins de déplacements entraîne inévitablement moins de sinistres. En revanche, le risque de sollicitations de la garantie Perte d'Exploitation suite à l'arrêt de l'activité des entreprises et aux insistances plausibles du Gouvernement sur la solidarité nécessaires des assureurs, pourrait avoir des conséquences non négligeables.

Eric PICARD
Directeur Général



Benoît STURNY
Président du Conseil d'Administration



COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ AU 31 DECEMBRE 2019

Chiffres en K€

COMPTE DE RESULTAT	Activité Assurance non vie	Activité Assurance vie	Autres activités	Total 2019	RAPPEL 2018
Primes émises	61 164			61 164	52 475
Variations des primes non acquises	-1 881			-1 881	-529
Primes acquises	59 283			59 283	51 947
Chiffre d'affaires ou Produits des autres activités			1 022	1 022	1 120
Autres Produits d'Exploitation	1 305			1 305	1 305
Produits financiers nets de charges	957		-1	956	1 104
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION COURANTS	61 545		1 020	62 565	55 475
Charges des prestations d'assurance	-57 430			-57 430	-36 115
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	11 809			11 809	1 016
Charges des autres activités			-1 511	-1 511	- 1 545
Charges de gestion	-15 563			-15 563	-13 632
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION COURANTES	-61 184		-1 511	-62 695	- 50 276
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	361		- 490	-129	5 200
Autres produits nets				9	2
Résultat exceptionnel				9	325
Participation des salariés					
Variation des impôts différés				74	277
Impôt sur les résultats				- 590	- 1 207
RESULTAT NET				-628	4 596
Dotation amortissement fonds de commerce				- 18	- 370
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE DES COMBINES				-646	4 226
Intérêts minoritaires				26	-57
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)				-672	4 283



BILAN COMBINE AU 31 DECEMBRE 2019

ACTIF
Chiffres en K€

	2019	RAPPEL 2018
- ACTIFS INCORPORELS	902	888
- PLACEMENTS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE	87 151	78 183
- Terrains et constructions	6 480	6 488
- Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		
- Autres placements.....	80 671	71 694
- PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	65 101	49 528
- CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE	7 136	6 929
- AUTRES CREANCES	2 128	1 355
- AUTRES ACTIFS	6 527	6 200
- Autres immobilisations financières.....	6	6
- Immobilisations corporelles	1 028	1 041
- Autres (banque – trésorerie)	5 493	5 154
- COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF	1 105	768
- Frais d'acquisition reportés.....	915	579
- Autres.....	189	189
TOTAL DE L'ACTIF	170 049	143 850

PASSIF

Chiffres en K€

	2019	RAPPEL 2018
- CAPITAUX PROPRES	48 910	49 657
- Capital social ou fonds équivalents.....	22 707	22 608
- Primes		
- Réserves et résultat combinés.....	26 203	27 049
- Autres		
- INTERETS MINORITAIRES	7	-19
- PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	103 116	81 537
- Provisions techniques vie		
- Provisions techniques non vie.....	103 116	81 537
- PROVISIONS TECHNIQUES EN UC		
- PROVISIONS REGLEMENTEES AUTRES QUE TECHNIQUES	-	4
- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	376	368
- DEPOTS RECUS DES REASSUREURS	23	57
- DETTES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE	6 122	4 529
- AUTRES DETTES	11 154	7 621
- COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF	341	96
- DIFFERENCES DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	170 049	143 850

ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Engagements reçus :

Valeur reçue en nantissement des réassureurs :

44 564 K€

- Engagements donnés :

Valeur donnée sous forme de prêts de titres :

5 825 K€



ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS DE L'EXERCICE 2019

I. FAITS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, les faits suivants ont concouru à l'évolution des activités et de l'organisation du GAMEST :

- Gouvernance

- Evolution de la Gouvernance :
 - Renforcement de la Direction Générale avec l'arrivée : d'un Responsable Juridique en la personne de Monsieur Olivier SONNTAG, occupant également la fonction clé « Conformité » ; d'un Responsable de la fonction clé « Gestion des Risques » en la personne de Monsieur Bernard BORDENAVE.
 - Poursuite du projet « GAMEST Excellence », un programme de transformation dynamique afin de préparer notre organisation à face aux futurs challenges assurantiels, autour d'une ambition forte : atteindre l' « Excellence » vis-à-vis des Clients, des Equipes, des Partenaires.

- Mise en place de Partenariats

- Mise en production de Partenariats sur des niches : Grandes Demeures, Auto Malussés, Biens d'entreprises en liquidation, Garantie des loyers impayés.
- Travaux sur le déploiement d'une offre Construction avec la SCOR.

- Métier

- Déploiement progressif du « ticketing » visant à piloter et suivre les dossiers sinistres via un outil agile.
- Renforcement significatif des équipes de gestion / service client avec un plan de recrutement ambitieux en gestion, en parallèle du déploiement d'un chantier Gestion du temps.
- Travaux sur une nouvelle GED pour gagner en productivité/agilité

- Conformité

- Constitution d'une équipe dédiée à la Conformité et au Contrôle interne : Réalisation d'un Référentiel de Contrôle interne visant à définir le périmètre d'actions et la feuille de route, en prenant en compte la sécurisation des indicateurs clef, les exigences réglementaires et le suivi des plans d'atténuation des risques.
- Travaux de mise en conformité avec les nouvelles Réglementations et Dispositifs réglementaires
 - Déploiement d'un dispositif de pré-contrôle automatique des données informatisées des Courtiers Délégués, afin de vérifier les souscriptions et les règlements sinistres.
- Monitoring des courtiers :
 - Ouverture des travaux sur le monitoring des courtiers.
 - Réalisation d'audit auprès des délégués sinistres.

II. INFORMATION SUR LE CHOIX DES METHODES

1. Référentiel comptable

Les Comptes Combinés du GAMEST sont établis conformément à l'Arrêté du 17 janvier 2001, portant homologation du Règlement n° 2000-05 du 7 décembre 2000 du Comité de Réglementation comptable relatif aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le Code des Assurances, modifié par le Règlement n°2015-09 de l'ANC, complété de l'avis C.N.C. n° 00-18 du 20 octobre 2000 relatif à la combinaison, ainsi que des différents avis du Comité d'urgence relatifs à l'application de cet Arrêté. A défaut, s'applique le Règlement n° 99-02 du CRC relatif au Plan Comptable Général.

Les Comptes Combinés du GAMEST sont établis, conformément aux Principes Comptables Généraux applicables en France aux entreprises d'assurance et aux méthodes d'évaluation mentionnées en Section III du Règlement énoncé ci-dessus.

2. Méthode de combinaison/consolidation

Une combinaison par agrégation est réalisée pour les Sociétés d'Assurance Mutuelle ; le fonds d'établissement correspond au cumul de ces sociétés.

Les sociétés contrôlées de manière exclusive, sont considérées par la méthode de l'intégration globale. Le contrôle exclusif résulte de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote à l'Assemblée.

III. INFORMATION SUR LE PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON

Le Groupe GAMEST présente des Comptes Combinés en application de la Réglementation qui prévoit que, lorsque des entreprises d'assurance constituent un ensemble dont la cohésion ne résulte pas de lien en capital, l'une d'elles doit établir et publier les Comptes Combinés.

Une Convention de combinaison a été signée le 26 avril 2006 entre le GAMEST et la Mutuelle de l'Est "La Bresse Assurances" et sa filiale la Bresse Courtage détenue à 100 %, la Mutuelle Alsace Lorraine et la Mutuelle d'Assurance de la Ville de Colmar.

Le GIE Informatique GIGAM, constitué entre les membres du GAMEST et en association parallèle avec d'autres Sociétés d'Assurance Mutuelle, est intégré dans la combinaison des comptes. La Convention régulière a été signée à cet effet le 15.11.2007.

A compter du 1er janvier 2012, la **Société Mutuelle d'Assurances de Bourgogne** de DIJON a rejoint le Groupe. Elle est intégrée dans la combinaison des comptes.

La fusion avec transfert du portefeuille de Jurassurance et de la Mutuelle Alsace Lorraine a été confirmée par publication au Journal Officiel du 30 novembre 2012. La nouvelle entité se dénomme **MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA**.

La **SARL ESTASSUR Courtage** rejoint également le Groupe à travers le rachat de parts par la Mutuelle Alsace Lorraine Jura à effet du 4 décembre 2012.

La Mutuelle Alsace Lorraine Jura détient 59.33% du capital, le 41.67% représentant les intérêts minoritaires de la combinaison.

Pour rappel, le résultat de la SARL ESTASSUR n'a pas été repris dans le résultat des Comptes Combinés au 31.12.12.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la **BRESSANE**, la **Mutuelle d'Assurances de la Ville de Mulhouse** et la **Mutuelle d'Assurances de la Ville de Thann**, ont rejoint le GAMEST. Elles sont, de ce fait, intégrées dans la combinaison des comptes.

La **SARL SMAB Courtage** créée en 2018 rejoint la combinaison à travers la participation de la Société Mutuelle d'Assurances de Bourgogne au capital social.

La Société Mutuelle d'Assurance de Bourgogne détient 55% du capital, les 45% représentant les intérêts minoritaires de la combinaison.

IV. INFORMATIONS SUR LES MÉTHODES ET RÈGLES D'ÉVALUATION

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le Code des Assurances, et lorsque ledit Code ne le prévoit pas, par ceux appliqués par le Plan Comptable Général.

1. Immobilisations incorporelles

- Ce poste comprend :
 - le coût des "pas-de-porte »,
 - le coût des portefeuilles figurant au Bilan pour leur coût d'achat. Si, à la clôture de l'exercice, la valeur du portefeuille est inférieure au prix de reprise, une provision est constituée.
La valorisation du fonds Estassur dans les Comptes Combinés a été basée sur des données prévisionnelles tenant compte, à la fois, d'une évolution du Chiffre d'affaires et de la réorganisation de la structure ;
 - le coût des logiciels informatiques.
- Le mode de calcul des amortissements des logiciels n'est pas identique dans les comptes du GIGAM ou des mutuelles. En effet :
 - les logiciels et matériels informatiques des Mutuelles sont amortis sur une durée de 3 ans.
 - les logiciels du GIGAM sont amortis sur 5 ans.

Cette divergence s'explique par la nature des logiciels concernés et leurs durées de vie.
- Le coût d'achat des portefeuilles est comparé à la valeur portefeuille des contrats d'origine encore en vigueur au 31/12/2019, la dépréciation correspondant à l'écart.

Le fonds commercial comprend :

- un écart d'évaluation de 906 k€ permettant de constater la juste valeur des portefeuilles existants à la date d'entrée dans le Groupe.
- un écart d'acquisition de 24 k€ amorti sur une durée raisonnable qui correspond à 5 ans à compter de 2013.
- Depuis 2014, les fonds commerciaux sont amortis sur une durée de 5 ans sur la base de leur valeur brute comptable.
Au 31/12/2019 la dotation aux amortissements constatée, s'établit à 18 k€ et inclut l'amortissement du fonds EstAssur réévalué, l'écart d'acquisition est totalement amorti au 31/12/2017.

2. Placements immobiliers

Les règlements du Comité de la Réglementation Comptable CRC n) 2002-10 relatifs à l'amortissement et à la dépréciation des Actifs et les Règlements CRC n° 2004-06 relatifs à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des Actifs, sont appliqués depuis le 1^{er} janvier 2005.

Les nouveaux principes généraux et modalités d'application ont été appliqués en ce qui concerne :

- l'approche par composants qui consiste à différencier les éléments constitutifs d'un Actif lorsque ceux-ci ont des durées ou des rythmes d'utilisation différents de l'immobilisation dans son ensemble ;
- les durées d'amortissement qui sont déterminées en fonction de la durée économique estimée du bien.

Pour l'ensemble des Actifs immobiliers, il a été défini les composants et les durées d'amortissement suivants :

Composants	Durées retenues linéaires
Structure / gros œuvre	50 à 120 ans
Façades / Toitures	30 ou 35 ans
Installations Générales et Techniques	25 ans
Agencements	15 ans

La valeur de réalisation des immeubles est déterminée à partir d'Expertises quinquennales. Entre deux expertises quinquennales, des actualisations sont réalisées au 31 décembre de chaque Exercice.

3. Autres Placements

Les Placements sont enregistrés à leur prix d'acquisition. Pour les Obligations, la différence entre celui-ci et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée restant à courir et ce, jusqu'à la date de remboursement.

En fin d'exercice, la valeur de réalisation correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire.

Pour les actions en situation de moins-value durable, une provision pour dépréciation durable est constituée par rapport à la valeur de réalisation.

Pour les Obligations, une provision pour dépréciation serait constituée, si le débiteur n'était pas en mesure de respecter ses engagements.

Depuis 2014, les « intérêts courus non échus » comptabilisés ont été reclassés sur les lignes de Placements et viennent ainsi augmenter leur valeur nette comptable ; en contrepartie, ils ne figurent plus sur le poste de régularisation de l'actif.

La visibilité retrouvée en cette fin d'année 2019, tant sur la guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine que sur le Brexit, a permis aux indices boursiers de terminer 2019 proches de leurs records. L'indice CAC 40, le baromètre de la place de Paris, a bondi de près de 28 % depuis le 1^{er} janvier.

Après la correction de la fin 2018, les performances exceptionnelles de l'année passée, en ont surpris plus d'un, dans un contexte de ralentissement de la croissance économique mondiale sur fond de tensions commerciales sino-américaines. Ainsi, 2019 fut un millésime marqué par une décorrélation manifeste entre fondamentaux économiques et évolution des cours, alimentée par la politique monétaire accommodante des banques centrales, réserve fédérale américaine (Fed) en tête.

On peut cependant noter qu'au niveau de l'Union, l'évènement de crédit réalisé sur la société Rallye a conduit en 2019 à la constatation de provision sur les titres détenus par le GAMEST et les Mutuelles.

4. Investissement informatique

L'Union de Réassurance n'est plus détentrice des logiciels informatiques développés pour son compte et acquis par ses soins.

Cette charge est désormais transférée au GIE GIGAM constitué à cet effet en 2007.

Dans le cadre des Conventions passées avec le GIE GIGAM, les logiciels sont mis à la disposition des Sociétés d'Assurance Mutuelle adhérentes, moyennant une redevance annuelle adaptée à la configuration de leurs équipements.

5. Créances

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur nette comptable.

Les créances nées d'opérations d'assurance regroupent principalement les soldes débiteurs des comptes des assurés, ainsi que les primes acquises et non émises.

6. Autres Actifs

Les « Autres Actifs » se composent principalement des immobilisations corporelles d'exploitation. Les actifs corporels d'exploitation sont inscrits à l'actif du Bilan, pour leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement annuel selon des durées variant de 4 à 10 ans.

7. Comptes de régularisation Actif et Passif

Les postes « Comptes de régularisation Actif et Passif » se composent principalement, des frais d'acquisition reportés, des charges constatées d'avance et régularisations diverses. Les intérêts courus non échus sur obligations ayant été reclassés sur les lignes de Placements afférentes.

8. Frais d'Acquisition Reportés

Les frais d'acquisition sont reportés de manière identique aux primes.

9. Provisions techniques

Les provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'Actif.

- ***Provisions pour primes non acquises***

La provision pour primes non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des cotisations émises et restant à émettre qui se rapporte à la période comprise entre la date prochaine de l'échéance de cotisation ou à défaut, celle du terme du contrat.



- **Provisions pour sinistre**

Ce sont des provisions correspondant à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés.

Les prévisions de recours sont estimées en fonction du degré de recouvrabilité.

Une provision de gestion est destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens. Cette provision tient compte des coûts internes du Groupe.

Les modalités de provisionnement relatives à l'assurance automobile ont été revues conformément aux dispositions de l'Article R 331-26 du Code de Assurances, et les montants obtenus ont été comparés selon différentes méthodes, en vue d'opérer une différenciation selon la nature des prestations.

Par ailleurs, les paramètres de calcul des provisions de maintien en arrêt de travail ont été revus conformément aux Dispositions de l'Article A 331-22 du Code de Assurances

Les provisions pour sinistres à payer s'élèvent à 89.14 M€ au 31.12.2019.

- **Autres provisions techniques**

- ◆ *Provisions pour risques en cours*

Le calcul est effectué par méthodes statistiques et ce, globalement pour chaque catégorie d'assurance. Elle représente les pertes futures, c'est-à-dire, la part des sinistres, frais de gestion inclus, qui excède la fraction de prime reportée sur l'exercice suivant et les exercices ultérieurs.

L'assiette de primes, servant de base au calcul, est complétée depuis 2015 des primes afférentes aux contrats à échéance 1^{er} janvier et 1^{er} février depuis 2020.

- ◆ *Provisions d'égalisation*

Cette provision est destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques Catastrophes Naturelles et Tempête.

La provision pour égalisation s'établit au 31.12.2019 à 900 000 €. Elle a fait l'objet d'une reprise de 500 000 € sur 2019, du fait de la survenance d'évènements climatiques tempête et catastrophe naturelle.

- ◆ *Provision pour risques croissants*

La provision pour risques croissants est destinée à couvrir les risques de maladie et d'invalidité et est égale à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés.

A ce titre, une provision pour risques croissants est constituée à hauteur de 610 K€.

- ◆ *Provisions pour Risques d'Exigibilité*

Destinée à faire face aux engagements dans le cas de moins-values latentes des Actifs mentionnés à l'Article R 343-10, la Provision pour Risques d'Exigibilité (P.R.E.) est calculée selon les dispositions de l'Article R 332-5-1, modifié par l'Article 211 du décret 2003-1236 du 22 décembre 2003.

Cette provision inscrite dans les Comptes Sociaux est, le cas échéant, éliminée dans les Comptes Combinés.

10. Provisions pour Risques et Charges

Elles sont déterminées par chaque Mutuelle combinée. Ces provisions sont destinées à faire face à certains risques et charges précisés quant à leur objet, et que des événements survenus ou en cours rendent probables.

Les Provisions pour Risques et Charges comprennent les provisions pour impôts différés, les provisions pour litiges, les provisions pour indemnités de fin de carrière et autres provisions pour risques et charges.

En matière d'indemnité de fin de carrière, l'ensemble des engagements du Groupe vis-à-vis de ses salariés en activité, est couvert soit par la souscription de contrats collectifs d'assurance, soit par une provision correspondant à la charge non couverte, conformément à la méthode dite préférentielle.

Seul le GIE GIGAM qui du fait de la reprise par transfert de salariés travaillant auparavant chez un prestataire, présente aujourd'hui un engagement non comptabilisé et couvert partiellement par un contrat collectif. De ce fait, la provision a été complétée dans les Comptes Combinés afin d'intégrer l'ensemble des engagements du Groupe. Cette provision complémentaire a été évaluée à **108 k€**.

Au 31.12.2019, la provision cumulée pour indemnité de fin de carrière comptabilisée par l'ensemble des mutuelles s'établit à **244 k€**.

11. Impôts différés

Les impôts sur les bénéfices regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés. Une différence temporaire, source d'impôt différé, apparaît, dès lors, que la valeur comptable d'un Actif ou d'un Passif est différente de sa valeur fiscale.

En cas de situation nette fiscale passive, les impôts différés sont systématiquement comptabilisés par exercice estimé d'exigibilité. En revanche, en cas de situations nettes fiscales actives, un impôt différé n'est comptabilisé que lorsque la société anticipe des résultats fiscaux bénéficiaires suffisamment importants pour permettre de couvrir l'imposition différée.

Depuis 2019, il a été décidé d'activer une partie de la fiscalité différée, à savoir : celle résultant de différences temporaires, et représentant au 31.12.2019, 350 k€ contre 277 k€ en 2018.

Par prudence, la fiscalité différée émanant de reports de déficits, n'a quant à elle pas été activée, elle s'établit au 31.12.2019 à 1 341 K€.

12. Autres activités

Les autres activités représentent l'activité courtage du Groupe et l'activité informatique du GIE GIGAM.

V. ÉLIMINATION DES OPÉRATIONS INTRA-GROUPE

Sont éliminées les opérations intra-groupe suivantes :

- ◆ les Comptes Courants enregistrant notamment l'utilisation de biens et services communs ;
- ◆ les facturations de prestations réciproques entre le GAMEST, les Cédantes et le GIE GIGAM ;
- ◆ les opérations de réassurance intra-groupe ;
- ◆ la participation au bénéfice.

VI. CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Aucun changement de méthodes comptables n'a été effectué au cours de l'exercice.

VII. PERSPECTIVES – AUTRES INFORMATIONS

Comme en 2018, 2019 a vu le lancement d'importants projets liés au développement, avec la volonté de trouver de nouveaux relais de croissance (Partenariat, renouvellement des offres), et de diversifier nos activités. En parallèle, les actions de sécurisation de notre rentabilité technique se poursuivent autour de la surveillance constante du portefeuille, notamment autour de l'offre Automobile.

Ces démarches devront s'accompagner d'un renforcement de l'organisation du GAMEST afin d'améliorer les compétences et les services apportés aux Mutuelles, tout en permettant de réaliser des économies d'échelle nécessaires à la compétitivité de notre structure.

Des travaux informatiques sont, par ailleurs, planifiés pour améliorer et automatiser nos process métiers. La priorité sera néanmoins donnée à la mise en « Conformité réglementaire », dont l'actualité a été également importante en 2019 : Réglementation Européenne sur la Protection des Données, Déploiement de la Directive sur la Distribution des Assurances, Renforcement du Contrôle et de l'Audit interne, Reste à Charge Zéro pour la partie Santé.

Enfin, le renforcement des fonds propres du GAMEST, au travers notamment de Campagnes d'émission de certificats mutualistes, est un élément clef pour garantir la capacité d'actions de l'Union et assurer sa solidité.

Toutes ces perspectives restent néanmoins fortement conditionnées par l'impact et la durée imprévisible du confinement imposé par le Président de la République dans le cadre de la Loi d'Urgence Sanitaire de mars 2020.

En effet, après s'être propagé en Chine, le virus Covid-19 s'est propagé dans le Monde entier dès le début de l'année 2020. Le 11 mars 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé a qualifié l'épidémie du Covid-19 de pandémie. En France, des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et les déplacements, ont été prises le 16 mars 2020 : un dispositif de confinement a ainsi été mis en place sur l'ensemble du territoire. Les décisions gouvernementales de fermeture totale de certaines activités et la limitation des échanges internationaux ont notamment eu pour effet un recul très significatif des marchés actions à compter de la fin du mois de février 2020.

Il n'y a pas d'impact sur les comptes de l'exercice 2019.

Les principaux impacts identifiés pour GAMEST en 2020 seraient :

- une dépréciation d'une partie de ses placements financiers,
- un risque de sur-sinistralité sur la branche Santé ou encore sur les garanties Perte d'exploitation en cas de décisions unilatérales du Gouvernement sur la participation forcée des Assureurs.
-

Les impacts sur les comptes 2020 ne sont pas encore connus à la date de l'arrêté des comptes 2019.

NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTES COMBINÉS 2019

Chiffres en K€

BILAN

Immobilisations incorporelles :

Valeurs brutes

	31.12.2018	Acquisitions	Cessions	31.12.2019
Frais d'établissement				
Droits au bail				
Logiciels	4 300	266	36	4 530
Autres actifs incorporels	25			25
Fond commercial	2 001	90		2 091
TOTAL	6 326	356	36	6 646

Placements immobiliers :

Valeurs brutes

	31.12.2018	Acquisitions	Cessions	31.12.2019
Constructions	10 287	225	20	10 492
Terrains	950	16	-	966
TOTAL	11 236	242	20	11 457

Actifs corporels d'exploitation :

	31.12.2018	Acquisitions	Cessions	31.12.2019
Mobilier/Matériel	1 119	36	70	1 084
Dépôts versés	3			3
Véhicules de transport	90	59	61	87
Immobilisations en cours				
Agencements	2 588	86		2 674
TOTAL	3 799	181	132	3 848

Amortissements :

	31.12.2018	Acquisitions	Reprises	31.12.2019
Immobilisations incorporelles	5 439	341	36	5 745
Actif immobilier	4 748	249	19	4 977
Immobilisations corporelles d'exploitation	2 759	180	119	2 820
TOTAL	12 946	770	174	13 542

Autres immobilisations et placements :

(BRUT)

Rubrique	31.12.2018	Acquisitions	Cessions	31.12.2019
Placements immobiliers	2 465	25	24	2 466
Actions cotées	4 847	1 974	1 285	5 536
Obligations cotées	26 060	3 350	5 969	23 441
Autres valeurs				
Prêts	86	-10	19	58
Actions / parts /OPCVM	1 308	776	481	1 603
Comptes à terme	5 607	17 122	12 263	10 466
Dépôts auprès des établis. De crédit	32 209	21 304	15 157	38 357
Placements dans les entreprises liées	50	3		50
Certificats mutualistes				-
Titres de participation	67		-	67
TOTAL	72 699	44 540	35 197	82 041
Provision pour dépréciation	1 005	564	199	1 370
NET	71 694	43 975	34 998	80 671

Placements avec estimation et valeur de réalisation

Rubrique	Prix d'achat	Correct.val. et prov. Dépreciat.	Valeur nette au bilan	Estimation et valeurs de réalis. 31.12.19
Placements immobiliers	2 442	-24	2466	3 222
Actions cotées	5 536	636	4 900	4 847
Obligations cotées	23 441	722	22 719	23 689
Autres valeurs				
Prêts	58		58	102
Actions / parts /OPCVM	1 603	10	1 593	1 656
Comptes à terme	10 425	-41	10 466	10 385
Dépôts auprès des établis. De crédit	38 357	2	38 354	37 962
Titres de participation	67		67	67
Placements dans entreprises liées	50		50	50
Terrains et constructions	11 457	4 977	6 479	13 489
TOTAL	93 433	6 283	87 151	95 468

Créances

Rubrique	31.12.2018	Augm.	Dimin.	31.12.2019
Part dans PNA	521	1 115	-	1 636
Part dans les SAP	46 615	18 001	2 570	62 046
Part provision pour risques en cours	2 392	-	974	1 418
TOTAL	49 528	19 117	3 544	65 101



Capitaux propres part Groupe

<i>Rubrique</i>	Fonds établis.	Réserve	Résultat	TOTAL
Fonds propres part groupe au 31 12 2018	22 607	22 766	4 283	49 657
Affectation du résultat		4 363	4 283	80
Résultat de l'exercice 2019			-672	-672
Droit d'adhésion	100			100
Réaffectation fonds propres		-1		-1
Constitution Fonds établissement / certificats mutualistes		-102		-102
Ristourne aux sociétaires		-150		-150
Fonds propres au 31.12.2019	22 707	26 875	-672	48 910

Intérêts des minoritaires

<i>Rubrique</i>	Fonds établis.	Réserve	Résultat	TOTAL
Fonds propres intérêts des minoritaires au 31 12 2018		-57		-57
Résultat de l'exercice 2019			26	26
Fonds propres au 31.12.2019		-57	26	-31

Contributif Capitaux Propres (part GROUPE)

	Fonds propres
Fonds propres au 01/01	49 657
Ristournes aux sociétaires	-150
Reprise réserve de réévaluation	- 1
Résultat distribué	80
Droits d'adhésion	100
Résultat 2019	-672
Constitution fonds d'établissement	-
Certificats mutualistes hors combinaison	-102
TOTAL	48 910

Provisions techniques

	31.12.2018	Augm.	Dimin.	31.12.2019
Provisions pour Sinistres à payer	76 573	28 768	9 893	95 448
Prévisions pour recours à encaisser	-7 208	8 170	7 272	-6 310
Provisions pour primes non acquises	5 414	2 047	1 88	7 273
Provisions pour risques en cours	2 788	123	-	2 911
Provisions pour frais de gestion sinistre	1 950	374	41	2 283
Provisions pour risques croissants	620		10	610
Provision pour égalisation	1 400		500	900
TOTAL	81 537	39 482	17 904	103 116

Etats des provisions pour risques et charges

	31.12.2018	Augm.	Dimin.	31.12.2019
Provision pour indemnité de fin de carrière	227	33	16	244
Autres provisions	59		6	53
Provision Médailles du travail	83	1	4	80
TOTAL	368	35	26	376

Créances et dettes d'exploitation

Créances

Rubrique	31.12.2018	31.12.2019	jusqu'à un an	de un à cinq ans
Créances nées d'opérat. d'assurance directe	4 119	5 473	5 473	
Créances nées d'opérat. de réassurance	2 810	1 662	1 662	
Etat, organis. Sécu. Soc.et collect.publiques	917	1 419	1 384	35
Personnel	17	5	5	
Débiteurs divers	419	704	704	
TOTAL	8 282	9 264	9 229	35

Dettes

Rubrique	31.12.2018	31.12.2019	jusqu'à un an	de un à cinq ans
Dettes nées d'opérations d'ass. Directes	1 193	1 594	1 594	
Dettes nées d'opérations de réassurance	3 336	4 528	4 528	
Dépôts espèces				
Dettes envers les établissements de crédit	3 630	7 624	5 641	1 984
Personnel	668	518	518	
Etat, organismes Sécurité Sociale	1 999	1 573	1 573	
Sociétaires – Ristournes à répartir				
Autres emprunts et espèces locataires	35	35	31	4
Créditeurs divers	1 288	1 404	1 404	
TOTAL	12 150	17 276	15 288	1 988

Compte de régularisation actif et passif

Actif

Rubrique	31.12.2018	Augm.	Dimin.	31.12.2019
Intérêts et loyers courus et non échus				
Frais acquisition reportés	579	347	11	915
Autres comptes	76	729	713	92
Charges constatées d'avance	113	108	123	98
TOTAL	769	1 183	847	1 105

Passif

	31.12.2018	Augm.	Dimin.	31.12.2019
Autres comptes				
Produits constatés d'avance	17	461	478	-
Commissions reçues d'avance du réass.	96	244	-	341
TOTAL	113	705	478	341

Au niveau des Comptes Combinés, les surcotes et décotes et les intérêts courus non échus sur placement ont, depuis 2014, été reclassés dans les placements financiers correspondants.

COMPTES DE RÉSULTAT

Primes

Ventilation des primes acquises	2018	2019
Primes émises	49 461	58 114
Complément de Primes	3 015	3 050
Variation des primes acquises non émises	20	274
Variation des primes à annuler	-8	-172
Variation des primes non acquises	457	1 859
Variation des provisions pour risques en cours	-997	-123
TOTAL des primes acquises	51 947	59 283

Depuis 2014, les Compléments de Prime ont été reclassés en primes et ne font donc plus partie des autres produits techniques.

Ventilation des primes cédées	2018	2019
Primes émises	-25 500	-29 908
Variation des primes acquises non émises		
Variation des primes à annuler		
Variation des primes non acquises	6	1 115
Variation des provisions pour risques en cours	918	-974
TOTAL des primes cédées	-24 576	-29 767

Cotisation par catégorie

	DOMMAGES CORPORELS INDIVIDUELS (cat. 20)		AUTOMOBILE		DOMMAGES AUX BIENS		CATASTR OPHES NATURELLES	RESPONS CIVILE GENERALE	PROTECTIO N JURIDIQUE	PERTES PECUNIAIRES DIVERSES	CONSTRUCTIO N	TOTAL
	Santé (frais de soins)	Autres (dont Incap inval)	RC (cat. 22)	DOMMAGE S (cat. 23)	PARTICULIE RS (cat. 24)	PROF. ET AGRIC. (cat. 25-26)	(cat. 27)	(cat. 28)	(cat. 29)	(cat. 31)	RESPONS. CIVILE (cat. 36)	(cat. 20 à 31)
Primes et accessoires émis	2 041	2 073	8 144	6 434	22 162	8 408	2 485	467	1 501	7 446	5	61 164
Charges d'annulations	6	6	23	18	62	24	7	1	4	21	0	172
Ristournes												
Primes à émettre nettes clôture	17	17	68	54	186	70	21	4	13	62	0	513
Primes à émettre nettes ouverture	9	9	21	26	99	35	11	2	7	20		239
Sous-total primes nettes	2 043	2 075	8 168	6 445	22 186	8 419	2 487	467	1 502	7 467	5	61 266
Variation de provision pour primes non acquises												
Prov. primes non acquises clôture	10	88	2 120	1 256	3 374	592	1 389	70	93	1 190	3	10 185
Prov. primes non acquises ouverture	10	96	1 002	815	3 260	1 423	378	535	112	570		8 202
Sous-total variation de provision pour primes non acquises	0	-8	1 118	442	114	-831	1 010	-465	-19	619	3	1 983
Sous total primes de l'exercice	2 043	2 084	7 051	6 003	22 072	9 250	1 477	932	1 521	6 848	2	59 283



Autres Produits techniques

Autres Produits techniques	2018	2019
Autres produits techniques	1 305	1 305
Autres produits techniques nets	1 305	1 305

Sinistres

Charges des sinistres brutes	2018	2019
Prestations et frais payés	31 066	34 369
Charges des provisions pour sinistres	1 759	20 106
Autres charges de gestion	3 300	3 465
Total des sinistres bruts	36 125	57 939

Charges sinistres cédées	2018	2019
Prestations et frais payés	17 286	18 073
Charges des provisions pour sinistres	1 176	15 431
Total des sinistres cédés	18 461	33 504

Charges de gestion

	2018	2019
Frais de sinistres	3 300	3 465
Frais d'acquisition	6 942	8 361
Frais d'administration	3 992	4 397
Autres charges techniques	2 704	2 804
Dotation provision d'égalisation et risques croissants	-10	10
TOTAL	16 928	19 537

Ventilation des produits et charges de placements :

	2018	2019
Produits		
Revenus des placements	1 969	2 055
Profits de réévaluation		1
Profits de réalisation :		
– sur valeur mobilière	175	184
– sur immeuble	-	-
Intérêts bancaires et Prêts		
Reprise provision dépréciation placements	20	209
Autres produits de placements	6	-
Produits diff. remboursement à percevoir		16
	2 172	2 466
Charges		
Intérêts sur emprunts	111	91
Frais externes gestion sur immeubles et titres	109	83
Frais internes de gestion sur placements	185	188
Dotation provision pour charges		
Dotation provision dépréciation durable	269	574
Perte sur cession valeurs mobilières	12	224
Amortissement des différences de prix de remboursement.	140	105
Amortissement. Imm. dotation prov. dépréciation placements	241	246
TOTAL	1 068	1 510

Produits et charges exceptionnels

	2018	2019
Produits		
Profits cessions éléments d'actifs	11	15
Cession droit d'exploitation de portefeuille		
Profits exceptionnels divers	464	123
TOTAL	475	138
Charges		
Pertes ex. antérieurs (créances)		
VNC des actifs cédés	77	100
Achat portefeuille agent/courtiers		
Dotation prov exceptionnelle pour litiges		
Charges exceptionnelles diverses	74	28
TOTAL	151	128

Ventilation des Charges de personnel

Nature	2018	2019
Salaires bruts	4 036	4 127
Charges sociales	1 631	1 720
Taxes sur salaires	417	400
TOTAL	6 083	6 247

Commissions d'assurance directe

	2018	2019
Commissions	7 439	7 752

Preuve d'impôts

	2019
Résultat net de la combinaison avant impôts	-129
Charge théorique d'impôt : (Taux d'impôt : 28 %)	-36
Différentiel de taux d'imposition	13
Différence permanente retraitements	-90
Différence permanente	-87
Utilisation Déficit antérieur non activé	726
Autres	-9
Charge effective d'impôt	517

Effectif au 31/12/2019

Effectif au 31 décembre	2018	2019
Cadres	28	31
Mandataires sociaux		
Employés	66	70
TOTAL effectif	94	101

Autres activités	2018	2019
Produits	1 120	1 022
Charges	1 908	1 529



Contrôle des comptes

Le montant total des honoraires facturés au titre de l'exercice 2019 s'est élevé à 428 129 €.

Cette charge est scindée entre, d'une part, le contrôle légal des Comptes du GAMEST réalisé par les Commissaires aux Comptes dans le cadre de leurs mandats pour 167 587 € et, d'autre part, les autres prestations afférentes à Solvency 2, un accompagnement stratégique ainsi que des honoraires d'avocats et de consultants pour 260 542 €.



En application des Dispositions de l'Article R 322-55-5 du Code des Assurances relatif à l'administration des Sociétés d'Assurance Mutuelle, sont mentionnés comme suit, les autres mandats exercés par les dirigeants du GAMEST :

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Me Philippe EISER : Administrateur de la MUTUELLE DE L'EST « La Bresse Assurances »
Administrateur de la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA
Gérant de la SCP d'Huissiers de Justice
Administrateur de la Mutuelle AMELLIS

Me Dominique GRUNENWALD : Administrateur de la MAVIC
Président d'Honneur et membre de droit du Conseil d'Administration de l'UNPI

M. Gérard HENRIOT : Président de LA SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE DE BOURGOGNE
Administrateur de la MUTUELLE DE L'EST « La Bresse Assurances »
Trésorier du GIE GIGAM
Membre du Conseil du Comité d'Audit du GAMEST
Trésorier de l'Institut Courbet à ORNANS
Trésorier d'un Village de Vacances à Villers le Lac (Doubs)

Mme Aicha ZAHIR : Pas d'autres mandats

M. Benoît STURNY : Président du GAMEST
Conseil auprès de la Société BSI Conseils
Président du GIE GIGAM
Vice-Président de la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA
Président de la MUTUELLE DE L'EST « La Bresse" Assurances »
Administrateur de la MAVIC

M. Claude WITZ : Président de la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA,
Administrateur de la MUTUELLE DE L'EST « La Bresse Assurances »,
Président du Comité d'Audit du GAMEST
Fonction clé « Auditeur interne »

M. Jean-Pierre SAINT-SULPICE : Vice-Président de La BRESSANE

M. Pierre BERGANTZ : Président de la MAVIM
Membre du Comité Exécutif de la MAVIM
Membre du Comité d'Audit du GAMEST

M. Georges FREYBURGER Président de la MAVIT
Administrateur de l'Association Adèle Glaubitz

Siège social : 6 bd de l'Europe – BP 3169 – 68063 MULHOUSE Cedex – Tél. 03 89 35 49 49 Fax 03 89 35 49 50

www.gamest.fr

